

DÉLIBÉRATION n° 2026-80

**relative aux calendriers pédagogiques 2026-2027
(DFTLV, ÉSIROI, ICR, IUT, MDL, UFR DE, UFR SHE, UFR
SANTÉ)**

Point inscrit à l'ordre du jour n°23

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et L. 712-6-1 I ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident les calendriers pédagogiques pour les premiers et deuxièmes cycles de l'année universitaire de 2026-2027 (DFTLV, ÉSIROI, ICR, IUT, MDL, UFR DE, UFR SHE, UFR SANTÉ).**

[Les calendriers sont annexés.](#)

Résultats du vote électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				21		
Nombre de voix	pour	21	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion



François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**